

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**Comité Directeur du 3 décembre 2011 – PARIS**

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du samedi 3 décembre 2011 après en avoir délibéré

**Infos :**

- **Finances** : La Convention d'intéressement pour le personnel administratif doit être renouvelée mais une consultation des salariées est nécessaire.
- **International** : Joël Dhumez présente le bilan des actions engagées pour 2011/2012.  
Précision : Virginie Jean-Rose ne doit pas être considérée comme membre de la commission secteur international mais comme la secrétaire administrative de la fédération chargée de l'international.
- **Contrat d'objectifs ligues** : les Ligues ont reçu un fichier excel à compléter, seules 4 ligues ont répondu.
- **Rapport commission disciplinaire.**
  - o Monsieur Contrino Juge Arbitre a été reconnu responsable des actes qui lui étaient reprochés, et se voit privé de licence pour un an.
  - o Monsieur Lengrand Juge Arbitre : suppression de la licence pour 3 mois avec sursis.
- **Championnat de France à Dunkerque** :
  - o Déléguer ce championnat en Province est à favoriser, mais il faudra à l'avenir prévoir un cahier des charges plus contraignant que celui des compétitions de moindre importance médiatique.
  - o Il semble impératif que soit présenté à la Fédération un budget.

**DECIDE**

- ◆ Le compte-rendu du comité directeur du 1er octobre 2011 à Lyon est adopté à l'unanimité des présents.
- ◆ Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la réunion du bureau du 5 novembre 2011.
- ◆ Le budget 2012 est adopté à l'unanimité des présents.

**Approbation des comptes rendus des commissions**

- **Commission médicale**

Le compte rendu du 15/10 /2011 est validé avec une modification sur la partie questions diverses (lecture d'une décision de l'AFLD concernant un cas positif d'un sportif de notre discipline qui n'est pas en équipe de France).

- **Commission nationale Savate Forme**

Le comité directeur demande à la commission de définir son positionnement et s'il s'agit d'une compétition, elle doit élaborer un règlement de compétition et de jugement. Il mandate 3 élus pour pallier aux défections de la commission afin que la rencontre nationale puisse avoir lieu

- **Commission nationale Savate Bâton Défense**

Le contenu technique d'une spécialisation formation pour développer la canne de défense est validé, quant au budget, la commission doit se rapprocher du Trésorier pour s'informer du montant retenu.

- **Savate Pro**

Validation de la compétition sous forme de tournoi ainsi que son règlement.

- **Commission disciplinaire**

Il est rappelé l'importance de compléter la fiche des incivilités lors des différentes compétitions. Celle-ci doit être impérativement envoyée au Président de la FFSbf pour info et pour suite à donner. Lorsque des Officiels sont concernés, cette fiche doit être envoyée également au responsable de la CNA qui devra être informé de la décision de la Commission disciplinaire si celle-ci a été sollicitée pour une sanction.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire de séance  
Denise AVEDIGUIAN